

Une foule d'idées pour l'association des Coulmes

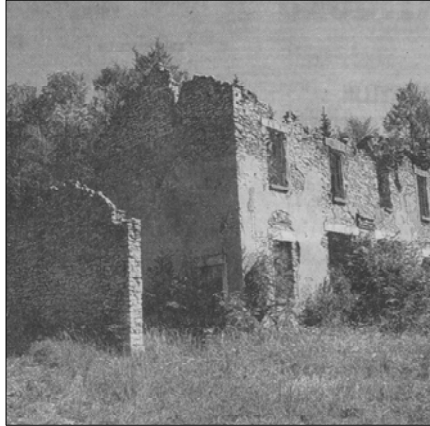
L'association des habitants des Coulmes, créée il y a 14 mois, s'est donné pour mission de faire connaître le patrimoine des Coulmes et de veiller à son respect. Elle tenait samedi son assemblée générale, en présence d'une trentaine de membres et sous la présidence de Jean Vicat, secondé par Michel Eymard, secrétaire et André Rousset, trésorier.

Lancée à l'origine pour faire entendre la position des habitants des Coulmes dans le dossier de classement des grottes de Choranche (lire ci-dessous), elle s'oriente vers d'autres actions.

Ainsi, divers sujets ont été abordés. Tels les récents travaux d'adduction d'eau sur les communes de Presles et de Saint-Pierre-de-Chérennes. La solution finalement adoptée et réalisée de faire « monter » l'eau de puis Beauvoir a surpris l'assemblée.

Considérant que Presles est le château d'eau de nombreuses

communes au pied du plateau des Coulmes, elle s'étonne qu'aucune autre solution de captage de source n'ait pu aboutir.



Les Coulmes ont un riche patrimoine que l'association souhaite partager (ici, l'école ruinée de La Siva).

Les membres du bureau rappellent les moyens de communication dont se dote petit à petit l'association. Un site Internet, certes encore incomplet mais déjà ac-

cessible, est déjà en ligne (<http://www.coulmes.net/habitants>). Une lettre d'information a également été distribuée en début d'année. Et l'association souhaite étendre ses champs d'action, en étant un interlocuteur de choix pour tout ce qui concerne les Coulmes auprès des institutions bien sûr, mais aussi entre habitants : généalogie avec des personnes ressources ciblées, création d'un fond documentaire sur les Coulmes (livres, CD, témoignages...), proposition de conférences, de sorties accompagnées... Bref, une foule d'idées pour fédérer les habitants de cette région parfois oubliée du Vercors.

Pour plus de renseignements :
Jean Vicat – Les Bournets - 38680 Presles ou vicat@ibs.fr

Grottes de Choranche : fermeté et mobilisation



Les membres restent très mobilisés malgré un net essoufflement dans l'avancée du dossier.

Rappelons que l'association des habitants des Coulmes est née en août 2006 suite à un déficit d'information aux habitants des Coulmes concernés par le projet d'inscription du site des grottes de Choranche et du plateau des Coulmes au patrimoine mondial de l'Unesco, en même temps que 18 autres grottes françaises à concrétions.

Si ce projet a été retiré en juillet der-

nier par l'État français, comme l'a rappelé Jean Vicat samedi au cours de son exposé sur l'historique du dossier et des actions menées par l'association, reste le projet de classement du site des grottes de Choranche (tréfonds et surface) à l'échelle nationale, toujours d'actualité.

Si l'association ne s'oppose pas à ce classement en tant que tel, bien qu'elle estime qu'une politique de l'eau correctement menée telle qu'elle l'est actuellement par la Communauté de communes des Gorges de la Bourne et son service public d'assainissement non collectif rend ce classement superflu, elle s'élève en revanche contre le périmètre à l'étude concerné par ce classement. Jean Vicat rappelle les principales contraintes qu'engendre le fait d'habiter dans un site classé ou d'y posséder des forêts. Ce périmètre, toujours à l'étude, est passé de 57 km² début 2006, à 18 km² en octobre 2006 puis à 420 ha en décembre 2006. Cette dernière proposition ferait que les parcelles contenant des habitations

(autour du Charneil sur la commune de Presles) seraient non plus classées mais simplement inscrites. Solution qui pourrait satisfaire l'association.

Contraintes pour Presles

Mais rien n'est figé puisqu'en mai dernier le périmètre « remonte » à 700 ha classés, y compris des habitations, qui restent classées, et 2300 ha inscrits. L'association constate que si ce classement aboutit, atout supplémentaire indéniable pour le tourisme local, les grands bénéficiaire en seraient les grottes de Choranche et la commune de Choranche, au travers de la taxe professionnelle. Pourtant, elle souligne que les contraintes en seraient supportées par la commune de Presles et ses habitants du Charneil, d'où une inégalité contre laquelle elle s'insurge.